

LIBERTÉ, ÉGALITÉ

NOUVELLES POLITIQUES
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

SECONDE ANNÉE RÉPUBLICAINE.

PRIMIDI 9 du Mois Messidor,

Ere vulgaire.

Dimanche 29 Juin 1794.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue Honoré, vis-à-vis la Maison de Noailles, n^o. 1499, près les Jacobins. Le prix de la souscription est de 40 liv. par an, de 21 liv. pour 6 mois, & de 12 l. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de lettres qui s'égareront, & adressées franches au cit. MONTANILLU, chargé de recevoir l'Abonnement, qui commencera dorénavant le 1^{er} de chaque mois (nouveau style). Ceux qui voudront s'abonner dans le courant d'un mois, ajouteront au prix du trimestre, du semestre ou de l'année, deux sols par feuille pour chacun des jours qui resteront à s'écouler jusqu'au premier du mois suivant (nouveau style).

Des frontieres de Russie, le 3 juin.

TANDIS qu'il n'existoit en Pologne que des magnats, des seigns & un roi, les puissances co-partageantes s'assignoient aisément à elles-mêmes le lot qui étoit à leur convenance. La Pologne devenue libre & armée pour le maintien de sa liberté, ne présente plus aujourd'hui les mêmes facilités à l'ambition ou à l'avidité des cours de Pétersbourg & de Berlin. Il est inutile de parler ici de la cour de Vienne qui est trop occupée d'ailleurs, pour songer à conquérir, & peut être même à conserver les provinces polonoises qui lui sont échues.

Mais les deux autres cours exhalent hautement leur horreur contre les changemens immenses que la liberté a amenés dans l'esprit de la nation polonoise.

Catherine a déjà défendu au ministre polonois Wielhorski de paroître à sa cour; & elle a fait insérer dans tous les papiers publics un ordre au général Soltikow, de détacher 40 mille hommes de son armée pour les envoyer contre l'armée de la république. En même tems il a été pris des mesures pour empêcher la défection du reste des soldats polonois qu'on a forcés de prendre parti dans l'armée russe. La majorité de ces soldats est déjà accourue se ranger sous les drapeaux de leur patrie pour servir la cause de sa liberté.

Guillaume, de Berlin, a fait paroître aussi un édit relatif à l'insurrection de la Pologne. La partie de cette république dont il étoit devenu maître par la grace de Dieu, lui paroît être souverainement injuste des bienfaits qu'il devoit répandre sur elle. En conséquence il a ordonné la levée d'une armée formidable contre les polonois, qui semblent préférer le regne de la liberté à sien, & il ordonne sous peine de mort, inclusivement, à ceux de ses sujets qui étoient au service de la république, de l'abandonner dans l'espace de deux mois, & pour commencer l'exercice de ces peines, il a fait arrêter le commissaire de la république qui résidoit à Dantzick.

Le prince de Nassau, agent actif du concert qui doit régner entre Pétersbourg & Berlin, est arrivé de Thorn & est passé par Berlin pour aller joindre le roi de prusse à Posen.

On voit par toutes ces mesures, & par toutes ces agitations, combien les rois du Nord redoutent cette liberté qui

va droit à eux, & avec laquelle ils sentent qu'il est si difficile de transiger. Pitt, le coryphée par excellence de toute la gent royale de l'Europe, a déjà déclaré qu'il n'y avoit pas de paix à espérer avec la liberté française: nos rois du Nord pourront bien finir par dire comme lui, qu'il n'y a pas davantage à attendre de la liberté polonoise. Tous les avis reçus de Varsovie confirment que l'insurrection prend un caractère mâle dans toutes les provinces, & que l'armée de la république ne laisse pas un moment de relâche aux divisions russes & prussiennes qui croient en Pologne.

FRANCE.

De Paris, le 11 messidor.

Des nouveaux détails nous sont parvenus sur le combat glorieux, livré par les enfans de la liberté, aux esclaves de la tyrannie; aux actions & aux circonstances déjà connues, ils en ajoutent plusieurs qu'il est intéressant de faire connoître, parce qu'elle attestent l'héroïsme national qui caractérise nos marins.

Tous s'accordent à rejeter sur le capitaine du vaisseau le *Jacobin*, l'embaras et le danger où s'est trouvé la *Montagne*, quand il eut laissé couper la ligne, puisque dans la position où se trouvoit ce dernier, les boulets qui parloient du *Jacobin*, passant entre les mâts & les vergues des bâtimens anglais, venoient frapper sur la hanche de la *Montagne* & dans ses gail l'ards. C'est le *Sans-Pareil*, le *Révolutionnaire* & le *Républicain*, commandé par le brave Bouvet, qui ont dégagé l'amiral. L'obstination des anglais à vouloir s'emparer & à faire prisonnier le représentant du peuple qui le montoit, l'ur a coûté cher, puisque le *Sans-Pareil*, le *Républicain* & la *Montagne*, ont coulé bas chacun un des vaisseaux qu'ils avoient à combattre, ainsi qu'une frégate légère qui s'étoit avancée pour recueillir & sauver l'équipage de l'un des vaisseaux anglais. Le *Sans Pareil* faisoit eau de toutes parts. Nielly le quitta pour passer sur le *Républicain*.

Vandangen, capitaine du *Révolutionnaire*, fut tué au milieu de l'action. Il est aujourd'hui bien constant que la division de Cancale n'avoit pu joindre la grande flotte, ce qui nous eût mis à force égale avec l'ennemi, puisqu'elle venoit d'être

encore renforcé par le *Majestueux*, de 110 canons, & le *Castor*, de 74.

Extrait des registres du comité de salut public de la convention nationale, du cinquième jour de messidor, l'an deuxième de la république française, une & indivisible.

Le comité de salut public arrête que jusqu'au 30 messidor tous les foins de la précédente récolte seront reçus & payés dans les magasins militaires sur le pied de 6 liv. le quintal, non compris les frais de transport.

Qu'après ce terme, ils ne seront reçus & payés que sur le pied de 4 liv. le quintal.

Tous les citoyens fourniront sans délai, & livreront dans les magasins nationaux tous les foins de la précédente récolte dont ils pourront disposer.

Le *maximum* des foins, fixé à 6 liv. le quintal, ne restera fixé à ce prix, que jusqu'au 30 de ce mois : & ce délai passé, le *maximum* sera réduit à 4 liv. dans toute l'étendue de la république.

Autre arrêté du même jour.

Le comité de salut public considérant qu'une nourriture saine & abondante est d'autant plus nécessaire aux chevaux employés dans les armées, que le service a plus d'activité & de continuité; que tous les cultivateurs & propriétaires des fourrages doivent s'empressez de fournir tous les fourrages dont ils peuvent disposer; que la plus sèvere économie doit tout régler dans l'intérieur; que divers mélanges & les ressources ordinaires des campagnes pourront suffire pour maintenir en bon état les chevaux employés à l'agriculture & aux travaux de l'intérieur, mais que l'on doit pourvoir particulièrement à la nourriture des chevaux employés dans les armées, dont la vigueur entretenue conservera aux Français leurs peres ou leurs freres, conservera en même-temps l'artillerie, les munitions de guerre & de bouche, arrête:

Art 1^{er}. « Tous les cultivateurs & propriétaires de fourrages sont tenus de transporter dans les magasins nationaux toutes les avoines dont ils peuvent disposer.

II. Les avoines de la précédente récolte seront reçues & payées jusqu'au 30 messidor, sur le pied du *maximum*, fixé à 14 livres le quintal, par la loi du 11 septembre, non compris les frais de transport.

III. Après le 30 messidor, les avoines seront reçues & payées sur le pied de 11 livres le quintal, non compris les frais de transport ».

Le présent arrêté sera envoyé à la commission de commerce, chargée de le faire exécuter.

TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

Du 9 messidor.

- P. Neailles de Mouchy, âgé de 79 ans, né à Paris, ex-due, ex-maréchal de France, ex-gouverneur de Versailles, domicilié à Mouchy;
- S. N. H. Linguet, âgé de 57 ans, né à Reims, homme de loi & de lettres, cultivateur, à Matae, près Versailles;
- F. P. Roye, âgé de 71 ans, né à Paris, veuve du ci-devant duc & maréchal de Biron, domicilié à Baucy, dép. de la Somme;
- A. Boullers, âgé de 43 ans, né à Paris, veuve du ci-devant duc de Blron, rue de Lille;
- A. M. Normant, âgée de 51 ans, née à Garand, veuve de Crofant, à Riviere, dép. de Haute-Charente;
- J. F. G. Polastron, âgé de 73 ans, né à Montpellier, ex-comte, colonel du ci-devant régiment de la Couronne, commandant en 3^e. dans le com-minge, réfugié à Nantes, pere de la femme Polignac, rue Ville-l'Évêque, à Paris;
- A. C. L. Arpaçon, âgée de 66 ans, née à Paris, femme de Mouchy, rue de l'Université;
- A. C. Laguiche, âgé de 46 ans, né à Paris, ex-marquis de Lagniche de

- Sevignan, colonel du ci-devant régiment Bourbon-Dragons, domicilié de puis peu rue de Louvois;
 - J. B. Sommeux Préfontaine, âgé de 59 ans, né à Beauvais, régisseur des biens de Rohan-Rochefort;
 - P. N. Duportal, âgé de 54 ans, née à Metz, ex-abesse de Louve, Donrdan;
 - E. F. Vannot, âgé de 72 ans, né à Arbois, capitaine des ci-devant grenadiers royaux, vivant de ses revenus à Salins;
 - J. B. Vannot de Montperieux, âgé de 67 ans, né à Vaux, département du Doubs, chef de brigade au 7^e. régiment d'artillerie, à Fontainebleau;
 - T. E. Dumont, âgée de 67 ans, née à Fribourg en Suisse, femme de P. X. Vannot, à Fontainebleau;
 - Hector Geneffet, âgé de 36 ans, né à Hauray, département de Haute-Loire, ex-marquis de St-Dièdre, de Néreslan, à Hauray;
 - M. L. Beffe, âgée de 26 ans, née à Olliac, département du Puy-de-Dôme, femme de H. Geneffet;
 - F. L. Liffroy, âgé de 40 ans, né à St-Remi, département des Bouches-du-Rhône, ex-juge viguier de St-Remi, rue de la Julienne;
 - J. Charon, âgé de 45 ans, né à Commune-Affanchie, ex-négociant, ex-colonel du 102^e. régiment, à Fleury, près Senlis, ex-commandant de la garde nationale parisiennne;
 - R. Liégarde de Ligny, âgé de 77 ans, né à Bordeaux, chevalier de l'Éperon, ex-charge des affaires du prince de Fulde, quai de République;
 - C. L. V. Broglie, âgé de 37 ans, né à Paris, ex-prince, colonel du ci-devant régiment Bourbon, ex-constituant, maréchal-de-camp suspendu en 1792, demeurant à la Côte de l'Égalité, dep. de Haute-Saône;
 - C. G. Lambert, âgé de 68 ans, né à Paris, conseiller au ci-dev. parlement de Paris, ex-contrôleur-général, arrêté à Cahors;
 - M. J. E. Guyonard de Saint-Priest, âgé de 62 ans, né à Grenoble, frere de l'ex-ministre de ce nom; émigré, ex-vicomte, ex-intendant de Languedoc, premier tranchant de Capet & porte-couronne de France à Paris;
 - N. L. Hourdet, âgé de 58 ans, natif de Soissons, ex-curé de Verberie;
- Convaincus de s'être rendus les ennemis du peuple, en se rendant complices de Capet, & distributeurs de sommes que le tyran employoit pour tendre les prêtres réfractaires, à l'aide desquels on vouloit fomenter la guerre civile; en secourant les projets de la ci-devant cour pour renverser la liberté; en entretenant des intelligences avec les ennemis; en provoquant des discours & écrits, l'aviilissement & la dissolution de la représentation nationale, en massacrant les patriotes au Champ de Mars, &c. &c. ont été condamnés à la peine de mort.
- J. Vancourt, âgé de 35 ans, né à Guitey, département de la Nièvre, ex-noble;
 - T. Sève, âgé de 44 ans, né à Savigny, départ. de la Nièvre, huissier à maire de Saint-Sulpice, même département;
 - P. Pochet, âgé de 38 ans, né à Varroy, officier municipal de Tilly, journalier;
 - M. Leman, âgé de 56 ans, né à Bondu, départ. du Nord, domestique à Paris;
 - L. Mathis, âgé de 30 ans, né à Champagneuil, terrassier, cavalier de 16^e. régiment, à Vitry-le-François;
 - E. Cochoux, âgé de 21 ans, né à Pontier, département de la Nièvre, charronnier;
 - J. B. Guerin, âgé de 32 ans, né à Hévreux, départ. de l'Indre, sellier à Châillon-sur-Seine;
- Convaincus de s'être rendus les ennemis du peuple en pratiquant des manœuvres tendantes à favoriser les trahisons du tyran à la journée du 10 août; à rétablir la tyrannie; à protéger le départ des émigrés & à vouloir faire émigrer des enfants; à donner asyle à des prêtres réfractaires, à rassembler des fanatiques dans des maisons particulières; par y entendre le messe dans le silence de la nuit, à s'opposer au recatement, en applaudissant ouvertement aux trahisons de Dumouliéz & Lafayette, en soutenant le parti des rebelles, en maltraitant & frappant des journalistes, lorsqu'ils annonçoient le succès des armes de la république, ont été condamnés à la peine de mort.
- P. Blanchet, âgée de 32 ans, né à d'O.feuille, cultivateur à Sonet, départ. de l'Indre;
 - J. Duchesneau, dit Ganache, âgé de 41 ans, né à Limoges, carrier à la poudrière de Grenelle, à Vanvres;
 - M. F. Coupé, dit Leblanc, âgée de 38 ans, née & demeurant à Paris, rue Mazarine;
 - A. Vidalin, femme Fallt, âgée de 32 ans, née à Dreibrege, départ. de Cantal, garde-malade, cour du Commerce;
 - F. Eillard, âgé de 62 ans, né à Saulny, départ. de l'Aisne, cultivateur à Sonet;
- Co-accusés, ont été acquittés & mis en liberté.

J. Chapron, âgé de 47 ans, charretier chez Chapron, fermier à la ferme des Loges, dep. de l'Yonne;

M. C. Chapron, âgé de 36 ans, sœur du fermier de ce nom; Convaincus d'avoir participé à un rassemblement à main armée, qui s'est fait à la ferme des Loges, le 1^{er} messidor, dans lequel plusieurs patriotes ont été tués, ont été condamnés à la peine de mort.

M. Drugée, âgée de 31 ans, domestique de basse-cour de cette ferme; Co-accusée, a été acquittée & mise en liberté.

CONVENTION NATIONALE.

Adresse de la Convention nationale, aux citoyens et aux communes de la République, sur la récolte actuelle.

CITOYENS,

« Lorsque la patrie a été déclarée en danger, à sa voix vous avez envoyé votre jeunesse aux frontières pour la défendre : depuis cinq ans vous vous êtes montrés dignes de la liberté, par les sacrifices divers que vous lui avez faits. La Convention ne vient point vous parler aujourd'hui de nouveaux sacrifices : elle veut vous parler de l'abondance qui vous entoure, & que la nature semble vous avoir donné pour couronner vos généreux efforts; jamais elle ne répandit sur votre territoire autant de richesses : vous avez dans vos champs votre subsistance, celle de vos frères qui combattent pour vous aux frontières, & de ceux qui veillent pour la liberté dans toute la République. La loi vous appelle tous aujourd'hui à la conservation d'un dépôt si précieux.

Lorsque vous étiez entourés par la perfidie & la malveillance, des lois sévères avoient besoin d'effrayer les traîtres qui cherchoient à égarer le peuple pour lui soustraire ses subsistances : à présent que la loi a écarté de vos foyers & frappé les conspirateurs & leurs complices, c'est à des vertus républicaines que les représentans du peuple s'adressent, c'est à des mains pures qu'ils confient la récolte la plus belle qu'ait produite une terre libre.

C'est lorsqu'un lâche ennemi, désespérant de nous vaincre par la valeur, a tenté déjà de nous soumettre par la famine, qu'il faut reporter dans son camp un nouveau désespoir, & rendre les perfides moyens inutiles, en nous assurant de tous les avantages de l'abondance. Citoyens, c'est pour arriver à ce but, pour déconcerter les manœuvres que la malveillance pourroit peut-être mettre encore en usage, pour affermir la confiance, que la Convention a voulu connaître les ressources de la République. Elle vient de rendre un décret qui remplit cet objet essentiel : en demandant à chaque citoyen le compte de sa récolte, elle a cherché à en rendre les moyens les plus faciles.

Quel est celui qui, tandis que ses frères versent leur sang pour la défense, pourroit se refuser à un recensement qui tend à assurer leurs subsistances ? Quel est celui dont le cœur ne desire des mesures aussi salutaires, & ne s'empêchera pas de les exécuter aussitôt que les intentions de la loi lui seront connues ?

S'il étoit parmi vous encore quelque égoïste assez insensible aux besoins de la patrie, pour ne pas répondre à la confiance de la loi ou pour la tromper, qu'il soit connu, que la loi punisse à l'instant son infidélité, & que son nom, indigne d'être placé parmi ceux des républicains, soit inscrit sur la liste honteuse des citoyens suspects.

Mais non, citoyens : la loi ne trouvera pas parmi vous des coupables; il n'appartient qu'aux esclaves, qui n'ont point de patrie, de s'isoler & de ne penser qu'à eux-mêmes. Ici, tous les républicains sont frères; les facultés & des besoins d'une même famille sont communs à tous les membres. Cette maxime sacrée est aujourd'hui gravée dans toutes les parties

de la république : elle étoit dans le cœur de ces dignes citoyens de ces respectables communes, qui ont partagé sans être requis, qui partagent encore leurs subsistances avec leurs frères des départemens qui les avoisinent. Voilà de ces traits que l'histoire recueillera avec attendrissement; voilà l'héroïsme des républicains, qui doit faire pâlir les despotes.

Citoyens, soyez tranquilles, reposez-vous sur vos subsistances : c'est pour en suivre la marche, pour en connoître l'étendue, que la convention a rendu son décret de prévoyance.

La moisson va s'ouvrir, l'abondance est dans vos campagnes : prenez la faux avec courage, jetez les yeux vers les contrées où vos frères combattent les tyrans, & jurez que ces braves soldats, leurs pères & leurs enfans que vous avez parmi vous, ne manqueront point de subsistance.

Hâtez-vous, pendant les travaux de la moisson, de la préparer cette subsistance pour qu'elle aille promptement approvisionner les marchés où la rareté s'est déjà fait sentir, & les armées qui ont besoin; que chacun de vous soit un surveillant intrépide, & un fidèle exécuteur de la loi; ayez toujours dans le cœur la république : c'est sur votre patriotisme qu'elle se repose de ses plus tendres sollicitudes.

Au quartier-général à Marchiennes-au-Pont, le 7 messidor.

Jourdan, commandant en chef de l'armée de la Moselle, au comité de salut public.

REPRÉSENTANS,

« La place de Charleroi s'est rendue ce soir à discrétion. Voilà la seule capitulation que nous avons voulu adopter. Je ne puis, dans ce moment, vous donner de plus amples détails; je sais seulement que la garnison est de 3 mille hommes, & qu'il y a 50 pièces de canons. Cette reddition est venue d'autant plus à propos, que je pense que demain nous serons attaqués. L'ennemi s'est réuni en très-grande force dans les environs de Nivelles; il a tiré ses troupes du Carai & des environs de Cambrai où, d'après les rapports il ne reste plus plus personne. Dans tous les cas l'affaire sera des plus vives, parce que nous sommes tous disposés à nous battre en républicains. Je desire être assez heureux pour vous apprendre la nouvelle d'une victoire qui peut être assez décisive pour la conquête des Pays-Bas, en même-tems que je vous apprends la prise d'une place. Demain soir je vous donnerai de mes nouvelles ».

Salut & fraternité.

De Charleroi, le 7 messidor.

Les représentans du peuple près l'armée du Nord, de la Moselle & des Ardennes, réunies sur la Sambre, au comité de salut public.

CITOYENS COLLEGUES,

« Nous avons attendu la prise de Charleroi pour vous donner les détails qui l'ont précédée. Le 28 du mois dernier, l'armée marcha à une heure du matin au-devant de l'ennemi. L'ennemi, à la même heure, machoit sur nous; on se rencontra; le brouillard étoit épais. Le combat fut terrible jusqu'à trois heures d'après-midi. La gauche, commandée par le brave général Kleber, fit des merveilles; le général de brigade Duhem s'y distingua; le centre se battit de même. Le général Dubois chargée à la tête de la cavalerie, fit 500 prisonniers, prit 7 pièces de canon, & massacra 7 à 800 hommes. L'avant-garde, commandée par le général Lefebvre, eut un égal succès, & montra le même courage. Un bataillon de grenadiers y chargea trois fois la

cavalerie ennemie, & en fit un grand carnage. Nos canonniers chargèrent en hussards, & reprirent leurs canons qui leur avoient été enlevés pendant le brouillard. L'ennemi perdit 6 mille hommes au lieu de 3 mille que nous vous avions annoncé. Le soir, faute de munition, on se replia, & l'ennemi replia lui-même. Nous perdîmes 1500 hommes tués ou blessés. Le 30, le siège de Charleroi fut repris avec plus d'acharnement que jamais. L'officier de génie Marenot s'est fait beaucoup d'honneur par l'activité avec laquelle il a poussé les travaux. L'artillerie a mis la ville en cendres. Après six jours de tranchée ouverte, l'ennemi a été sommé; il a refusé de se rendre. Le 6, le feu a redoublé; le 7, il a demandé à capituler; on lui a donné un quart-d'heure pour se rendre, après lequel l'assaut seroit commandé, & la garnison passée au fil de l'épée. Il nous a envoyé un parlementaire; nous avons renvoyé la lettre sans l'ouvrir.

Le général Raignac, commandant la place de Charleroi, s'est rendu à discrétion, se remettant à la générosité de la république. Jouдан doit vous adresser les articles honorables par lesquels vous verrez que l'orgueil de la maison d'Autriche a passé sous le joug. La garnison prisonnière est de 3,000 hommes. Nous avons trouvé 50 pièces de canon; la place est en poudre, & n'est plus qu'un poit.

Nous regrettons de ne pouvoir vous faire part aujourd'hui d'une infinité de traits d'intrepidité; nous les rechercherons & nous les ferons connaître au peuple français.

Le point de Sambre & Meuse est devenu le plus intéressant; l'ennemi porte ses forces: nous préférons la victoire. Nous vous envoyons les drapeaux.

Signé, Gillet, Guillon, Saint-Just.

Courier du premier messidor.

A Paimbauf. — Un bâtiment anglais venant de Cadix, chargé de laines.

Un *idem* venant de Tortonne, chargé de vin d'Espagne.

Entré au *Port-la-Montagne*. — Un brick danois chargé de laine, venant d'Alicante & allant à Livourne.

Idem à Brest. — Le navire anglais le *Jenny*, de 250 tonneaux, armé de 16 canons, venant de la Dominique, allant à Liverpool, chargé de sucre, café, coton & cacao, pris par la frégate *L'Astree*.

Bordeaux, 2 messidor. — Un brick anglais venant de Cork en Irlande, chargé de 770 barils de la d.

Un autre brick anglais chargé de toiles, tous les deux pris par la frégate *la Républicaine* de Bordeaux.

Courier du 3 messidor.

Prises faites par la division de Vanstabel. — Un corsaire anglais de 100 tonneaux, armé de 16 canons, allant à Liverpool.

Un brick anglais de 200 tonneaux, chargé de briques pour la Martinique.

Un *idem* de 165 tonneaux, chargé de vin & autres marchandises pour *idem*.

Un navire anglais à trois mâts, de 216 tonneaux, chargé de diverses marchandises pour Norfolk.

Un *idem* de 270 tonneaux chargé de riz, allant à Cadix.

Un *idem* de 400 tonneaux, chargé de draps & autres marchandises, venant de Londres, allant à Smyrne avec des caisses d'argent.

Un *idem* de 300 tonneaux, chargé de café pour Londres.

Un brick anglais de 100 tonneaux, chargé de sel, biscuit & farine, allant à la pêche.

Un navire anglais à 3 mâts, de 300 tonneaux, chargé de salaisons pour Cadix.

Un sloop anglais de 80 tonneaux, chargé de toiles, cuirs, fouliers, venant de Londres, allant à la Grenade.

Un brick anglais de 175 tonneaux, chargé de bled, allant à Barcelonne.

(Présidence du citoyen Elie Lacoste).

Séance du 10 messidor.

La société des jacobins & la section Lepelletier présentent à la convention le brave Geffroy & sa famille. On applaudit vivement. « Plein de respect, d'attachement & de reconnaissance pour cette auguste assemblée, dit Geffroy, je viens lui exprimer ces sentimens que je ne rendrai jamais aussi bien qu'ils sont gravés dans mon cœur. Qu'ai-je fait que tout citoyen n'eût voulu faire comme moi? ... Si Collot-d'Herbois eut reçu le coup, il auroit oublié son devoir, & j'eusse manqué au mien... ». Applaudissemens réitérés.

Geffroy, conduit par Collot-d'Herbois, reçoit la collade du président, qui embrasse aussi la femme & les enfans de ce républicain. — La salle retentit d'acclamations; les représentans du peuple s'empressement autour de Geffroy. L'embrasement, embrassent aussi leur collègue. — Brial demande que le comité de salut public soit chargé de donner de l'emploi dans les hôpitaux de la république aux citoyens Rufin & Legras, dont les talens & le zèle ont rendu à la patrie le citoyen Geffroy.

Collot-d'Herbois annonce que Rufin a été nommé, hier, administrateur des hôpitaux. « Je craindrois, dit ce membre, de parler de Geffroy devant lui; je craindrois de lui faire sentir cette gêne dont un républicain ne peut se défendre, lorsqu'il reçoit les éloges les plus mérités. Ce que je vais dire de sa famille depuis que j'y suis entré, ou plutôt que j'en fais partie, c'est pour rendre hommage aux vertus qui sont communes à tous les patriotes: là où regne la haine vigoureuse du crime, là où sont les vertus publiques, là sont aussi les vertus privées qui en sont inséparables; là sont des époux heureux; un pere chéri & respecté; des enfans qui abhorrent la tyrannie & qui se préparent à la combattre; d'autres enfans, dont la langue est à peine déliée, & qui levont leurs tendres mains vers le ciel pour la prospérité de leurs pays. C'est une famille de vrais républicains; il y a des millions de familles dans la république qui pensent de cette manière. Un peuple qui contient tant de vertus est bien fort; les tyrans voudront l'abattre, les tyrans trouveront leur destruction....

Les despotes sont entourés d'assassins & d'empoisonneurs; les tyrans les embrassent; la nature frémit de ces embrassemens. Nous, républicains, un autre spectacle s'offre à nos regards; un citoyen vertueux se présente; tous les cœurs volent au devant de lui, on lui fait l'accueil le plus honorable, le président des représentans d'un grand peuple l'embrasse.... la nature se réjouit de ce que nous venons de voir.... ce ne sont pas les moyens de l'art, ni les soins de l'amitié, ce sont les témoignages de l'estime nationale qui ont le plus contribué à guérir Geffroy. C'est, nea doutons pas, un pareil sentiment qui soutient notre frère blessé sur le champ de bataille, & qui lui donne promptement de nouvelles forces pour aller à l'ennemi: la paix de l'ame, ce contentement délicieux qui naît d'un devoir rempli, remet son corps en bonne santé, tandis qu'un esclave est toujours blessé à mort... — Vifs applaudissemens.

Les discours de Collot-d'Herbois & de Geffroy, ainsi que la réponse du président seront imprimés & insérés dans le bulletin.